

International Review of Community Development Revue internationale d'action communautaire



Donner la parole aux détenus et internés Freedom of speech for prisoners La palabra a los detenidos y a los internados

Marc Sontrop

Numéro 6 (46), automne 1981

Médias communautaires ou médias libres

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034968ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1034968ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Sontrop, M. (1981). Donner la parole aux détenus et internés. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (6), 85–90. <https://doi.org/10.7202/1034968ar>

Résumé de l'article

Le journal *Liberté* s'inscrit dans le cadre de l'action de comités de défense des internés et prisonniers. L'entrevue porte sur le projet poursuivi par le journal, les difficultés de rejoindre les prisonniers, à cause des obstacles mis à sa diffusion par l'administration pénitentiaire, mais aussi de l'apparent désintérêt des détenus eux-mêmes.

Un projet d'émission de radio libre préparé par les comités de défense à destination des détenus devrait permettre de compléter l'action du journal.

Donner la parole aux détenus et internés

Interview de Marc Sontrop, porte-parole du CADIP

Avant d'aborder les questions propres au périodique Liberté, voudrais-tu situer le C.A.D.I.P. (Comité d'action et de défense des internés et prisonniers) — dont Liberté est l'expression —, son origine, son développement dans le cadre belge et aussi sans doute international?

Les comités de détenus s'inscrivent en effet dans une sorte d'histoire internationale. C'est en 1970, qu'il y a eu en France les premiers détenus à caractère vraiment politique : des maoïstes qu'on avait arrêtés, ont demandé un autre régime que le droit commun. Les détenus de droit commun se sont rendus compte qu'il y avait deux types de détenus, les politiques et les non-politiques et ils ont voulu mener un même combat. Il y a eu des révoltes en 68, 69, 70 en France et c'est surtout de ces révoltes que sont nés les premiers comités de prisonniers. En 73, 74, en Belgique, il y avait déjà eu quelques tentatives mais c'étaient surtout des comités pris en charge par des gens qui travaillaient dans le secteur de la prison et non par d'anciens détenus. En 74, une assemblée du C.A.P. (Comité d'action des prisonniers) s'est tenue en France d'où est née une espèce d'internationale du C.A.P., avec des sections notamment au Canada, au Québec, en Angleterre, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Belgique. Le C.A.P. belge est né mais en fait sans expérience, et il y a eu très vite des divergences de vue entre les détenus et les non-détenus. Est apparu, en 76, le comité de soutien aux

détenus qui avait à peu près la même histoire que ce qui s'était passé en France en 1970 : des détenus de Louvain-Central se sont révoltés et les gens de l'extérieur ont voulu se faire l'écho de ces gens et de leur révolte. Le comité qui existait donc mais d'une façon latente depuis 75 et d'autre part le C.A.D.I. (Comité d'action et de défense des internés), né au mois d'avril 79, se sont rencontrés et depuis septembre 80 ont formé le C.A.D.I.P. C'est moi qui ai lancé tout ça. Comme j'ai un vécu assez chargé de passé dans les homes du juge des enfants, dans les prisons, dans les prisons psychiatriques et dans les hôpitaux psychiatriques, il y a une espèce de ligne de conduite qui en résulte : je souhaite que le pouvoir de décision et le pouvoir d'animation dans notre comité restent au maximum aux mains des détenus. Ce qui ne veut pas dire qu'on exclue des gens qui ne sont pas des anciens détenus parce que je crois qu'il ne faut pas avoir nécessairement été en prison pour se rendre compte que la justice est un peu bizarre et que ces gens-là ont leur place avec nous mais on a un rôle spécifique en tout cas pour le moment à jouer...

Actuellement, qui fait partie du C.A.D.I.P. ?

Il s'agit d'un noyau à la fois artificiel et à la fois réel, dans la mesure où nous nous sommes aussi constitués en a.s.b.l. « Liberté » et que parmi les 5-6 signataires actuels, il y a 4 détenus et une fille non-détenue. Il y a un petit noyau qui s'équilibre

entre 5 détenus et 5 non-détenus. Mais je crois que c'est le hasard. Les deux premiers mois où le journal a été lancé, je l'ai envoyé à quelques détenus. Ceux-ci ont répondu, nous ont écrit, mais ils se limitaient à une dizaine qui envoyaient des articles et avec lesquels on correspondait régulièrement. À partir du moment où nous avons été censurés par l'administration pénitenciaire, ce type de contacts s'est interrompu et, à l'heure actuelle, nous ne sommes pas parvenus à remettre ça en route. C'est un obstacle terrible. En ce qui concerne les détenus qui sont en liberté, se posent d'autres difficultés. Je songe à un cas précis : un ancien détenu qui nous soutient, qui nous envoie un peu d'argent, qui vient nous dire bonjour mais il n'a pas envie d'aller plus loin parce que ça pose des problèmes au niveau de son couple. Pour d'autres, ces problèmes se posent au niveau de leur vie professionnelle ou en rapport avec leurs enfants. C'est toute la question de notre marginalité, de celle que les autres nous imposent.

Vous refusez ou du moins vous voulez éviter la politisation du comité ?

Oui, mais c'est très dur car nous nous laissons sans cesse infiltrer, récupérer à partir de groupuscules politiques, de groupes de n'importe quelle tendance et même de sectes. Et c'est pour cela que notre position est très dure : c'est une organisation de détenus qui doit appartenir aux détenus.

On ne peut pas admettre que le détenu, ou le gosse de home devienne une sorte de porte-drapeau. Il faut bien te dire que, actuellement, la prison, la psychiatrie sont des sujets très à la mode, très facile à manipuler, très démagogiques. D'autre part, les détenus rencontrent tellement de difficultés à s'exprimer qu'ils sautent sur n'importe qui et n'importe quoi. Il suffit que tu rencontres en rue quelqu'un qui a fait une petite dépression, qui est passé dans un hôpital psychiatrique, avec un peu de chance cette personne a envie d'éclater, d'exprimer plein de choses. En ce qui me concerne, j'ai accordé au départ, des tas de vidéos, d'interviews qui ont été récupérés à 36 niveaux.

Maintenant que ces groupes s'intéressent à la prison, à la psychiatrie, c'est très chouette. Surtout dans la mesure où il s'agit de problèmes de société, c'est-à-dire qui concernent tout le monde.

Je propose que nous abordions les questions propres au journal Liberté. D'où vient-il ? Comment est-il né ?

En fait, dans un premier temps, j'ai financé moi-même ce journal et, au fur et à mesure que je le mettais en vente, je récupérais cet argent, parce que je suis chômeur et je n'avais que le chômage pour financer le journal.

Après, on s'est dit qu'au niveau du comité ce n'était pas normal que ce soit moi qui continue à financer ce journal même si je récupérais l'argent après et on a créé un espèce de fonds d'aide où on autofinance à la fois le journal et une partie des dépenses du comité. Mais ce fonds d'aide, ne peut pas continuer comme ça, dans la mesure où la plupart des gens qui en font partie ont eux-mêmes des difficultés financières. On souhaiterait être subsidiés d'une manière ou d'une autre au niveau du comité mais aussi pour notre journal. C'est surtout le hasard qui nous a permis de rencontrer quelqu'un qui travaille au ministère de la Culture, qui s'intéresse à ce qu'on fait et qui va probablement permettre de débloquer au départ, une petite somme ? Ce sera ensuite à discuter.

À quel titre pourriez-vous bénéficier de subsides ?

Dans le cadre de la formation permanente en milieu ouvert. Les dernières notes du ministre de la Culture française favorisent très fort tout ce qui est alternatif et expérimental, style infor-jeunes, infor-drogue, infor-justice, infor-tout ce qu'on veut et si nous créons un infor-prison nous pourrions rentrer dans ce cadre là. C'est peut-être à une petite échelle, mais, dans une certaine mesure, nous aussi, on participe à la réinsertion sociale des détenus.

Quelles sont vos relations avec le ministère de la Justice ?

Ce n'est pas le ministre de la Justice actuel ou la tutelle au plus haut niveau qui nous « emmerde » ; c'est plus l'administration et l'administration pénitenciaire en tant que telle qui fait qu'il y a un blocage. Alors, notre espoir, c'est de rencontrer prochainement le ministre de la Justice, d'avoir vraiment un dialogue avec lui et d'essayer de faire lever tous les petits obstacles que l'administration place dans notre action.

Pour cela aussi, il ne faut pas qu'on tombe dans le piège de l'idéologie « cette société, on a envie de

la mettre en l'air », non, on ne parle pas comme ça, on n'a pas envie d'aborder les choses comme ça.

C'est certain que depuis les révoltes de 1976 — même le mot révolte n'est pas adéquat, cela s'est passé dans la dignité, dans le respect et les détenus ont été exemplaires — il s'est passé quelque chose qui ne s'est jamais passé nulle part. Il y a eu un comité qui a été élu par l'ensemble des détenus ; ils ont élu 15 délégués : 5 francophones, 5 néerlandophones et 5 immigrés. Il y a une série de choses comme ça qui sont exemplaires. Et, en réponse, que s'est-il passé ? On leur a tapé dessus, on les a dispersés, on les a envoyés dans des hôpitaux psychiatriques et depuis 1976, il n'y a plus aucun dialogue qui existe. Nous, on travaille en toute clarté, on a une maison, une adresse, un numéro de téléphone, on ne se cache pas, on ne travaille pas anonymement et on n'arrête pas d'essayer d'avoir un dialogue avec eux.

Si nous revenions aux débuts de Liberté ?

Comme je précisais tantôt, étant seul et sachant, qu'il y avait un potentiel de gens, ne fût-ce qu'au niveau de Bruxelles, qui étaient susceptibles de s'intéresser à une relance de comité de prisonniers, je me suis dit que cela ne servait à rien d'aller sur la Grand-Place et de commencer à crier, mais qu'en sortant un petit journal, en l'envoyant par exemple à 500 personnes et à des groupes susceptibles de s'intéresser à notre action, cela pouvait être un point de départ, en demandant aux gens de s'abonner. J'avais même cru naïvement que je pourrais avoir tout de suite 300 abonnements c'est-à-dire 60 000 francs, qui me permettraient de sortir 10 numéros consécutifs. Il se fait qu'après dix mois de publication, on n'a même pas encore deux cents abonnés. Pour te dire que les gens sont prêts à t'écouter mais de là à faire quelque chose, un passage à l'acte concret, ce n'est pas évident.

Comment Liberté pourrait-il augmenter son audience ?

L'homme de la rue, c'est un des trois objectifs qu'on essaie de se fixer au niveau du journal. Mais cela relève d'une utopie incroyable : pour atteindre l'homme de la rue, on devrait passer à un tirage de je ne sais quelle importance...

Ce qu'on essaie de faire, et ça se fait ces jours-ci, ce sont des échanges d'information avec d'autres groupes, par exemple des groupes écologiques, des communautés, des groupes de base, etc. On essaie

d'avoir des espèces d'abonnements de confrontation, d'échanges ; faire paraître un article dans notre journal dans lequel on parle de ces groupes et on demande également l'inverse : que ces gens-là reprennent un peu de notre information. Il y a ces jours-ci au moins 400 numéros de *Liberté* qui vont partir dans le cadre de cet échange. Ça veut dire qu'un petit canard comme le nôtre joint à tous les autres représentent jusqu'à 400 000 journaux qui sortent tous les mois dans la partie francophone du pays. On atteint alors un public déjà beaucoup plus vaste. D'autre part, il y a le projet de tenir, dans le journal *Pour*, une espèce de rubrique des taulards. *Pour* tire quand même à 40 000 exemplaires : il touche un public encore très limité mais enfin, ça fait quand même 40 000 fois qu'un article est censé passer sous le regard des gens.

Concrètement, combien de détenus Liberté atteint-il ?

C'est très limité. Il y en a quatre à la prison d'Arlon, un à Verviers, un à Nivelles mais il s'agit là de gens qui se sont abonnés. Mais à partir du moment où un détenu nous écrit et qu'il le souhaite on tente d'avoir un essai de correspondance et d'échange avec lui et il est abonné d'office.

Parce que je crois que ce journal, du moins pour le moment, doit être gratuit pour les gens qui sont enfermés.

Bref, *Liberté* atteint, d'après moi, une petite quinzaine de détenus. Il y a aussi un phénomène curieux, c'est que nous sommes également sollicités par des gens détraqués. Soit alcooliques, soit drogués, soit qui ont des troubles trop forts. C'est surtout par des gens qui relèvent de la psychiatrie, que nous avons été contactés.

Il y a encore quelqu'un qui vient de nous écrire en commençant sa lettre : « Je vous parle de Dieu ». C'est une ligne qu'on a choisie : on ne répond même pas à ces lettres. Parce qu'y répondre c'est déjà rentrer dans tout un jeu. Ce sont des choix très durs. On a eu également quelqu'un qui nous avait écrit un texte, qu'il nous demandait de publier, un texte dans lequel il délirait complètement. J'étais embêté parce que j'avais dit à ce type que je publierais son texte. La mère est venue, une amie de la mère, une autre copine psychologue et dernièrement encore une autre personne. Tout ça en rapport avec ce type. J'ai posé la question au comité, qui a décidé de publier le texte, pour autant

que tout le journal ne devienne pas un lieu de délire. Mais travailler avec des gens comme ça, n'est pas possible au stade où nous sommes.

Répondez-vous à d'autres types de demande, plus matérielles par exemple ?

Pour le moment, et je crois que c'est à cause de la censure, nous sommes archi-bloqués. Lorsque cette censure sera levée, nous pourrions et devrions rapidement augmenter notre diffusion, ceci parce qu'il y a de plus en plus une conscientisation de la part d'une série de détenus. Une certaine idée de la justice, de la prison commence de plus en plus à se répandre parmi les prisonniers et internés. Mais pour le moment *Liberté* est bloqué quant à la diffusion auprès des prisonniers et aussi des internés.

Cette censure provient de l'administration pénitentiaire ?

Oui, de l'administration pénitentiaire, de l'administration centrale et non des directeurs de prison, qui pour la plupart toléreraient notre journal. Dans la mesure où ils ont maintenant leur poste de transistor dans les toutes les prisons, il y a quand même pas mal d'émissions qui peuvent les toucher au niveau des prisons, et dans beaucoup de prisons, les détenus ont accès à la télévision, il n'y a pas vraiment une censure. Bon, il y a une série de journaux reçus donc lus, par exemple le journal *Pour* a publié intégralement un des textes que nous avons publié. Alors je ne comprends pas si *Pour* est autorisé (journal qui nous aide le plus) et que les détenus lisent des textes que nous avons nous-mêmes rédigés et qui sont les mêmes que ceux qu'on publie dans le journal *Liberté*, il y a des choses qui ne vont pas.

N'y a-t-il pas moyen d'aller au-delà de la censure ? Par exemple, en passant par des travailleurs sociaux, des avocats qui travaillent dans les prisons ?

Ça ne peut pas se dire, mais ça se fait quand même : des journaux qui passent par des travailleurs sociaux, par des aumôniers, des pasteurs, des avocats, par toutes les professions. À la limite, même par certains gardiens. Il y a eu un précédent, avec un avocat du barreau de Bruxelles, qui avait mis dans son courrier, sous pli fermé, des exemplaires du journal du comité. L'administration pénitentiaire a ouvert son courrier. Contrairement à ce qu'on aurait pu penser ce n'est pas l'administration pénitentiaire qui a reçu sur ses doigts parce qu'elle a ouvert la correspondance d'un avocat.

Cela s'est, en fait, tout de suite retourné contre cet avocat, qui a même été suspendu pendant quelques mois. Il a utilisé tous les recours possibles, mais n'a jamais pu obtenir gain de cause.

Votre tâche d'information se limite-t-elle à Liberté ?

Il y a d'autres expériences, que nous envisageons de faire au niveau des médias. Ce que nous nous sommes fixé pour le moment c'est un slogan, quelque chose dans lequel on essaie d'entrer très fort : « informer pour mieux agir ». L'information passe par un journal, par des dossiers qu'on publie. C'est aussi l'organisation de conférences, de débats, de rencontres, ouverts au public, dans des maisons de jeunes, ou dans d'autres milieux où on travaille surtout avec la vidéo. Avec la vidéo, on travaille avec des documents personnalisés qui sont des témoignages d'anciens détenus, ou d'anciens psychiatisés, surtout des gens qui font partie du comité et qui sont présents pendant qu'on diffuse leurs documents. Un autre type de documents vidéo qu'on utilise ce sont des émissions du magazine « à suivre » de la R.T.B.F. par exemple, qui a tourné une émission à l'intérieur de la prison de Lantin.

Un autre mode d'intervention : celui qui est accessible par les radios libres. Nous nous sommes demandés si nous ne pourrions pas faire une émission pour les détenus grâce à une radio libre. Les détenus ont leur transistor. Ils peuvent donc capter les fréquences modulées et donc choisir les radios libres. Le 15 février va démarrer à « Radio Air Libre » une émission qui s'appellera « Passe-muraille » et qui sera organisée par des gens d'Air Libre, surtout sur le plan technique, et si possible par nous au niveau du contenu de l'émission. Radio Air Libre, est écouté déjà par des détenus, et ce qu'on va faire comme type d'émission, ce sera les disques demandés. On essaiera de toucher les familles de détenus, qui ont aussi la possibilité d'écouter l'émission et qui pourront nous téléphoner et dédier des disques aux types qui sont en tôle. Mais autour des disques, on essaiera de faire passer des petits billets d'information sur les droits des détenus, sur la détention préventive. Notre intention est de faire une programmation musicale qui touche non seulement la population des détenus mais aussi les gens qui écoutent simplement Air Libre. Cette émission devrait démarrer le 15 février

mais là encore cela nous pose de gros problèmes : on peut venir saisir l'émetteur d'Air Libre puisque les radios libres ne sont que tolérées et ce serait un bon moyen pour foutre tout ce qu'on essaie de faire en l'air. Radio Air Libre doit savoir qu'en faisant le dimanche deux heures d'émission pour les détenus, elle prend un risque. Deuxièmement, on risquerait de confisquer les postes transistors à l'intérieur des prisons. Alors là, cela se retournerait contre nous parce que je suppose que les détenus ne seraient pas très contents. J'ai émis cette crainte à la dernière réunion, je crois que les copains du comité n'en sont pas très conscients mais nous essayerons d'envisager ce qu'on peut faire si jamais il se produit qu'on confisque les postes de radio ou qu'on saisisse l'émetteur.

As-tu des indications sur le type de d'émission, le type d'information qui provoquerait une décision de censure de la part de l'administration pénitentiaire ?

En fait, on essaye de dire toujours la vérité ; si nous savons qu'un type a été tabassé par les gardiens, on essaye de connaître le contexte pour faire la part des choses. J'estime qu'on ne dit que la vérité. On essaye de travailler en collaboration avec l'administration pénitentiaire, mais celle-ci refuse systématiquement et j'ai envie qu'on continue à s'exprimer dans cet ordre d'idées-là. Par exemple, les détenus ont la possibilité comme n'importe quel citoyen de suivre une formation professionnelle par le biais de l'ONEM ou de suivre des cours par le biais des cours par correspondance de l'état. Nous allons faire savoir cela aux détenus. Ça n'apparaît pas subversif puisque c'est un droit. L'ONEM et l'éducation nationale ne demanderaient pas mieux, mais il se fait que cela emmerde l'administration pénitentiaire pour toute une série de raisons, dont certaines nous échappent. Ce que nous allons faire, c'est interviewer un fonctionnaire de l'ONEM, ou un fonctionnaire du ministère de l'Éducation nationale qui diraient eux-mêmes comment un détenu peut rentrer en contact avec eux. Si ce type d'information passe sur antenne, ce serait un comble que ce soit ces gens-là ou leurs collègues qui commencent à nous censurer parce qu'ils se censureraient eux-mêmes ou entre eux.

Il s'agit évidemment, d'un truc pour à la fois rester dans la légalité et à la fois les mouiller dans cette affaire. Tu vois, on doit toujours faire aller nos méninges et avoir des petites combines comme

ça pour ne pas se faire avoir, parce qu'autrement...

La censure de l'administration vous vise-t-elle plus particulièrement que d'autres publications ou organisations ?

On a eu connaissance d'une circulaire du directeur général de l'administration pénitentiaire qui interdit formellement tout contact des détenus avec notre comité, notre journal, y compris sous forme de correspondance. Certains détenus correspondent avec nous et d'autres ne correspondent pas parce qu'ils se savent repérés. Dans les prisons, il y a un instituteur qui censure le courrier. Ce gars ne fait pas que ça, il s'occupe de la bibliothèque et de tas d'autres choses. Dans une prison, il y a 100, 150, 200 lettres qui arrivent tous les jours pour l'ensemble des détenus. Il est évident que ce type ne sait pas lire les 200 lettres. Il regarde un peu le courrier des nouveaux détenus et au bout d'un certain temps, il laisse passer, il ouvre simplement la lettre, sans la lire. Par contre, il y a des types bien choisis, bien déterminés pour toute une série de raisons dont systématiquement tout le courrier est vraiment censuré et, comme par hasard, ce sont les types qui sont en contact avec nous.

Je croyais que ce type de censure n'existait pas en Belgique ?

Le ministre de la Justice a répondu textuellement à une question parlementaire qu'il n'existait aucune forme de censure dans les établissements pénitentiaires, ce qui est évidemment absolument faux. Tu vois pour eux, il y a un contrôle mais il n'y a pas de censure. Mais en fait, il y a une censure qui est surtout le fait des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire. Ce sont eux qui ont élaboré cette circulaire et qui l'ont envoyée aux directeurs de prison. Et ceux-ci s'en tiennent à cette référence.

Ce qui est vrai pour l'administration, l'est aussi pour les magistrats, les avocats. Il n'y en a aucun qui veuille se mouiller, aucun, parce qu'ils nous ont dit qu'eux-mêmes étaient pris entre le bâtonnier de l'ordre, le parquet et 36 trucs. Tout le monde se retranche dans sa petite boîte et, apparemment, personne n'a envie de sortir. Pour moi, ce qui est dramatique, c'est qu'il faudra de nouveau des révoltes pour qu'un dialogue se rétablisse. Un détenu le dit bien, « casser sa cellule, c'est le départ d'un dialogue » et ça c'est triste à constater. Il est très difficile de faire bouger les choses, il faut qu'il y ait

des prises d'otages, qu'on casse tout dans les prisons, que les détenus aillent sur les toits.

Ce n'est qu'à ce moment, qu'un petit dialogue peut se nouer et encore, il faut essayer de le maintenir parce que très vite on est coupé.

Il faut être conscient que dans la grande presse, la radio et les journaux, il y a une série de gens qui sont très favorables. Mais quand eux, pour leurs besoins, souhaitent faire un papier sur un détenu, ils sont là courent derrière nous et même nous paient gracieusement parce qu'ils ont besoin de nous, parce que c'est ça qui doit passer maintenant, parce que ça fait bien de passer une émission et que ce n'est pas facile d'avoir des détenus capables de s'exprimer. Mais inversement, quand toi, tu as besoin d'eux, c'est pas évident qu'ils soient là.

Revenons à l'émission de « Radio Air Libre ». Y a-t-il certaines garanties pour que les détenus, peut-être via le Comité, restent maîtres de l'émission ?

Justement, là aussi, j'avais peur que « Radio Air Libre » récupère tout ce que nous avons mis au point avec nos capacités, notre expérience, nos informations. Je leur ai dit : « Il faut savoir, si c'est une émission de « Radio Air Libre » sur les prisons, c'est chouette et je viendrai peut-être vous aider mais que ce soit clair. Si c'est une émission d'Air Libre mais qui émane de notre comité alors moi, je marche à fond. » Il semblerait que, pour le moment, c'est ça mais, il a quand même fallu le dire.

La même chose avec le journal *Pour*. Si on fait une page dans *Pour*, je tiens absolument à ce qu'on dise bien, cette page est réalisée par le C.A.D.I.P., sinon toute une énergie, tout un investissement personnel et d'équipe risque d'être récupéré ailleurs. En fait, il faut savoir qu'on aurait la possibilité

dans la radio alternative de faire notre propre émission dans des conditions où on ne dépendrait de personne. Il n'y a pas que « Radio Air Libre », mais « Radio Air Libre » est bien écoutée à Bruxelles, c'est une radio qui a certaines qualités, un impact. Il est donc intéressant pour nous de travailler avec eux.

Pourrais-tu à titre de conclusion donner quelques indications au sujet de la manière dont l'équipe fonctionne, notamment dans ses rapports avec les médias ?

On a essayé d'un peu scinder le travail : un groupe s'occupe des problèmes vidéo, un groupe du journal. Mais malheureusement, ça n'a pas l'air de pouvoir fonctionner comme ça, parce que ce sont toujours les mêmes qui sont là avec quelques-uns qui viennent, qui ne viennent pas, qui ne savent pas venir... Au niveau du journal cela reste dès lors encore très très boiteux, mais il faut te dire qu'on fait tout dans le journal : la rédaction des articles, la dactylographie, la maquette, la diffusion et la promotion. Je trouve cela une expérience vraiment fantastique mais idéalement, je souhaiterais qu'il y ait plus de rotation dans les tâches. Mais cela pose pas mal de problèmes d'équipe.

Marc Sontrop

Note à l'intention des lecteurs :

Suite à divers événements intervenus ces dernières semaines (entre autres, plusieurs démissions au sein de l'équipe de travail), le CADIP s'est dissout à la fin du mois de mai. Marc Sontrop a décidé de prendre du temps et du recul avant de mettre en place un autre organe d'intervention en faveur des détenus et internés, ce type d'organe répondant manifestement encore à un besoin et à une demande provenant aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur des prisons.
ce 2/6/81.